

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

Le mercredi dix-huit juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy le Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LE
TONNERROIS EN
BOURGOGNE**

Étaient présents : *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques *Ancy-Le-Libre* : Mme BURGEVIN Véronique, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. MUNIER Patrice, *Baon* : M. CHARREAU Philippe, *Bernouil* : M. FOURNILLON Dominique, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Dyé* : M. DURAND Olivier, *Epineuil* : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle* : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, *Fulvy* : M. HERBERT Robert, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : M. MENARD José, *Molosmes* : M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon* : M. GONON Jean-Louis, *Pacy-Sur-Armançon* : M. GOUX Jean-Luc, *Perrigny-Sur-Armançon* : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, *Pimelles* : M. RETIF Adrien, *Ravières* : M. FOREY Vincent, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Rugny* : M. NEVEUX Jacky, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique, *Sennevoy-Le-Haut* : M. MARONNAT Jean-Louis, *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, *Thorey* : M. NICOLLE Régis, *Tonnerre* : M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : 45
- Absent(s) : 30
- Pouvoir(s) : 15
- Votants : 60

Excusés avant donné pouvoir : *Chassignelles* : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry), *Dannemoine* : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), *Epineuil* : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), *Jully* : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), *Ravières* : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), *Sambourg* : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. GOUX Jean-Luc), *Stigny* : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), *Tonnerre* : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane); *Yrouerre* : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

Absents excusés : *Argentenay* : M. TRONEL Michel, *Gigny* : M. TOBIET Michel, *Lézennes* : M. DUTOIT Franck, *Tissey* : M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre* : Mme AGUILAR Dominique.

Absents non excusés : *Aisy-Sur-Armançon* : M. MURAT Olivier, *Arthonnay* : M. LEONARD Jean-Claude, *Cry-Sur-Armançon* : M. DE PINHO José, *Flogny La Chapelle* : Mme DRUJON Nathalie, *Gland* : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Mélissey* : M. BOUCHARD Michel, *Quincerot* : M. BETHOUART Serge, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M. LEMAIRE Benjamin, *Serrigny* : Mme THOMAS Nadine, *Tronchoy* : M. DEZELLUS Emmanuel, *Vézennes* : M. PACAULT Philippe, *Villon* : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Secrétaire de séance : Mme TOULON Sylviane

Date de convocation : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 63-2025

Objet :

**PETITE ENFANCE –
ENFANCE – JEUNESSE –**

Le président rappelle à l'assemblée que les équipes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) du territoire, appliquent les mêmes règles de fonctionnement sur les temps périscolaires et extrascolaires, et participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes.

ALSH

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Modification du Règlement intérieur des Accueils de Loisirs (ALSH)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 089-200039642-20250618-63_2025-DE

Vu la délibération n° 47-2014 du conseil communautaire du 18 mars 2014 relative à la compétence « Accueils de loisirs sans hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Vu la délibération n° 66-2016 du conseil communautaire du 27 juin 2016 portant sur la compétence « Gestion directe des accueils de loisirs sans hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Vu la délibération n° 84-2024 du conseil communautaire du 04 décembre 2024 portant sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours,

Considérant les règles de fonctionnement des ALSH, identiques sur l'ensemble des temps périscolaires (matin avant l'école, restauration scolaire, soir après l'école) et des temps extrascolaires (vacances scolaires et mercredi),

Considérant l'avis favorable de la commission « Enfance-Jeunesse / scolaire » réunie le 23 avril 2025 pour la modification du règlement intérieur commun aux structures ALSH,

Le président :

PROPOSE la modification des articles suivants :

[Article 1. Modalités d'inscriptions](#)

[Article 2. Projet pédagogique](#)

[Article 7. Facturation](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	60	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOpte le règlement intérieur, commun à l'ensemble des ALSH, joint en annexe,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Mme Sylviane TOULON



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).